

LE RISQUE AMIANTE DANS LE BÂTIMENT

L'amiante a été massivement utilisé dans le bâtiment et les travaux publics jusqu'à la fin des années 1970. Malgré l'interdiction totale d'utilisation de l'amiante en France depuis le 1er janvier 1997, de nombreux matériaux et produits contenant de l'amiante sont encore en place et sont des sources d'exposition potentielles. C'est un produit dangereux et reconnu comme cancérigène.

Les rénovations énergétiques des bâtiments étant notamment au cœur de l'actualité, vous êtes donc susceptible d'être confrontés à la présence d'amiante dans vos projets.

Dans le cadre du plan régional santé travail (PRST), la DDT de Tarn-et-Garonne organise, en collaboration avec la DREAL Occitania, la DREETS Occitania, l'ARS82 et le SGCD82 une conférence consacrée à : "l'amiante dans le bâtiment » afin de sensibiliser les différents acteurs et de les informer sur leurs obligations.

Date retenue: le jeudi 1^{er} décembre de 17h00 à 19h00 - *Accueil des participants à partir de 16h30*

Modalité : Présentiel

Lieu :

à l'amphithéâtre du Lycée Agricole de Capou - 1915 Route de Bordeaux – 82 000 Montauban
Possibilité de stationnement dans l'enceinte de l'établissement

Public cible : Professionnels du bâtiment, donneurs d'ordre, architectes, maîtres d'œuvre, coordonnateurs SPS, bailleurs sociaux, gestionnaires de bâtiments, collectivités, SEM, CMA,....

Animation : DDT82. Des temps de questions / réponses sont prévus à la fin de chaque intervention. Une collation sera offerte à l'issue de la conférence.

Descriptif des interventions :

Contenu	Intervenants
Propos introductifs	
Directrice DDT 82	Lucie CHARDOURNE-FACON
Les dangers de l'amiante sur la santé	ARS Occitania - Modibo DIALLO Médecin du travail – Françoise ARQUE
Présentation des matériaux contenant de l'amiante	DREAL Occitania - Chantal RESTES DDT 82 - Guillaume DAMAGGIO
Cadre réglementaire	DREETS Occitania - Marie Laëtitia FOURNIÉ DDETSPP 82 - Maxime FOURNIER
Retour d'expérience – Travaux de la cité Forestié	SGCD 82 - Yoann MECCHI
Conclusion - Collation	